



ÉDITO

Cher ami(e)s,

Lors de notre dernière rencontre du 27 mars nous avons convenu de rédiger la présente lettre sur le thème des Femmes au Mali. Mais comment aborder cette question si complexe et si large en si peu de place ?

Nous avons pris le parti de mettre en valeur les positions positives des organismes internationaux et l'exemple de Madame Sidibé Aminata Diallo engagée dans les élections présidentielles de 2007.

Cependant, ne nous y trompons pas, le chemin de l'égalité entre les sexes, de la parité, du respect de leur intégrité physique et morale sera certainement très long.

Dans les quelques mots qui me sont donnés, j'aimerais citer des amis maliens « *Il n'y a plus de tabou à avoir sur la position des femmes. Nous leur devons tout, la vie, l'amour et même la démocratie ! En 1991, au moment où les hommes de Moussa Traoré ont commencé à tirer sur les étudiants en révolte, ce sont les mères et les grandes mères qui se sont dressées devant les fusils. Sans leur colère et leur sacrifice qui pourrait dire si le Mali aurait connu la démocratie ?* ». Que dire de plus, excepté que tout le monde n'a pas les yeux aussi ouverts.

Notre rôle, en tant qu'acteurs de la coopération avec le Mali n'est pas de parler à la place des femmes mais de les écouter et de les faire entendre.

Guillaume Barbedette
Chargé de mission
Afdi Basse-Normandie

Synthèse de la dernière plateforme MALI

La lettre de la plateforme Mali

Un exemplaire de la lettre n°1 a été distribué à l'ensemble des participants. Cette première lettre a été rédigée par l'AFDI avec la contribution de plusieurs partenaires bas-normands. Les objectifs de la prochaine lettre (lettre n°2) ont été discutés. La thématique retenue est celle de « la Femme ». Plusieurs participants ont proposé leur contribution.

Les modes de financements actuels

Marie-Christine Végeais a présenté les modes de financements actuels. Contrairement à ce que l'on peut penser les pistes sont nombreuses... Des fondations privées, des entreprises, des institutions organisent chaque année des appels à projets auxquels il vous est possible de postuler. Horizons Solidaires tiendra une "veille informatique" consultable sur son site internet. Afin de recenser et présenter ces possibilités de financements en fonction des appels à projets lancés.

Exemple de coopération décentralisée

Mr Robert Fontaine vice-président du Comité de jumelage AJAK, a présenté l'exemple du partenariat mené entre les villes d'Alençon et de Koutiala. Les comités de jumelage avaient permis de tisser les liens de confiance entre les élus. Cette dynamique associative a favorisé la définition d'une véritable coopération décentralisée quelques années plus tard.

Groupe de Coopération Renforcée Mali

Un nouveau dispositif d'appui est proposé aux acteurs bas-normands, travaillant au Mali, par le Conseil Régional en partenariat avec Horizons Solidaires.

Il s'agit de renforcer les compétences des acteurs bas-normands travaillant au Mali et de permettre une meilleure coordination des financements alloués. Des rencontres individualisées des acteurs seront programmées durant les deux prochains mois. La distinction et la complémentarité avec les rencontres de la plateforme ont été expliquées.

Information sur le Groupe Mali CUF

Le même jour, se tenait la réunion du Groupe Pays Mali organisée par Cité Unis France à Paris. Deux membres de la plateforme (Mr Jourdain et Mme Marse Guerra) y étaient présents et nous feront un compte-rendu des éléments pouvant nous intéresser. A l'avenir et dans la mesure du possible Horizons Solidaires participera à ces réunions de CUF concernant le Mali.

Points divers :

- Un tour de table a permis à chacun des participants de présenter l'actualité de son organisation et des ses partenaires.
- Le procès verbal de la réunion du 8 septembre 2006 a été validé.
- Le Film « On ne fait pas le tour du Baobab avec un seul bras » a été projeté après la réunion.

Synthèse de la plateforme Mali du 27 mars 2007

LES FEMMES DANS L'AIDE AU DEVELOPPEMENT

Les engagements de la communauté internationale

1975 : Pour l'ensemble de la communauté internationale, la prise en compte des femmes dans l'aide au développement a vraiment commencé avec la **conférence de Mexico**, suivie par la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes.

Début des années 90 : la place des femmes dans le développement a profondément évolué au fil des grandes **conférences des Nations Unies**, entamées au début des années 90, qui ont transformé la perception des enjeux des politiques de développement en reconnaissant aux droits humains et aux questions sociales un rôle majeur dans le processus de développement.

1995 : Ainsi, le Sommet mondial sur les femmes (Pékin) a entériné le passage de la doctrine femmes et développement, tournée exclusivement vers une réponse aux besoins pratiques des femmes, à celle de genre et développement. Intégrant l'impact des rapports sociaux entre les femmes et les hommes, cette vision reconnaît la femme comme actrice et partenaire

du processus de développement et plus seulement comme bénéficiaire des projets de développement. Par ailleurs, la communauté des bailleurs de fonds a pris des engagements visant à préciser les objectifs, la démarche et les actions à engager pour traduire concrètement l'égalité entre les sexes dans les actions de développement. Le **Comité d'Aide au Développement** (CAD) de l'OCDE a adopté en mai 1995, une déclaration intitulée *Egalité entre les hommes et les femmes : vers un développement centré sur la personne* qui a trouvé une expression concrète dans les lignes directrices du CAD pour l'égalité entre les hommes et les femmes et le renforcement du pouvoir des femmes dans le cadre de la coopération pour le développement en 1998.

Au sein de l'Union européenne, conformément à la Résolution du 20 décembre 1995 (4), le règlement du 22 décembre 1998 préconise que *les questions d'égalité des sexes soient intégrées dans la coordination entre la Commission et les Etats membres en matière de coopération au développement*.

Une priorité du Ministère des Affaires Étrangères français

La stratégie du Ministère des Affaires Étrangères comporte quatre niveaux d'actions qui pourront être mis en œuvre de manière concomitante.

1. Il s'agit d'être en capacité de participer activement aux débats internationaux notamment grâce à la mobilisation et à la présence de l'expertise française, comme celle du Sud, sur ces questions.
2. Le MAE s'attachera à développer la capacité de recherche-action et d'expertise au Sud dans le domaine du genre.
3. Il s'agit aussi de promouvoir l'intégration systématique du genre, à caractère transversal, dans les stratégies sectorielles du ministère et dans toutes les étapes du cycle des projets de développement.
4. Enfin, des programmes spécifiquement dédiés aux femmes ou à la lutte contre les inégalités entre les hommes et les femmes seront mis en œuvre afin d'améliorer leur situation sociale et de renforcer leurs droits, tout en y associant les hommes (santé maternelle, éducation des filles, lutte contre les mutilations génitales, renforcement de leur participation politique...).

Les programmes multilatéraux
Plusieurs projets multilatéraux sont en cours reprenant dans leurs objectifs les conclusions des autres grandes

conférences des Nations Unies :

- ▶ La scolarisation des filles est aidée dans un projet global de recherche-action mené avec l'UNICEF.
- ▶ Un programme bi/multi avec le Fonds des Nations-Unies pour la Population permet de renforcer les actions en matière de santé de la reproduction et de valoriser l'image de la femme et de la jeune fille.
- ▶ Un programme bi/multi avec le Bureau International du Travail a vu le jour en 2001 pour renforcer la protection sociale des femmes du secteur informel dans 3 pays de la Zone de Solidarité Prioritaires.
- ▶ Un programme bi/multi avec l'UNICEF Protection de l'enfance vise à renforcer les droits des enfants et particulièrement ceux des filles mais aussi de leur mère.

Les projets bilatéraux

- ▶ Des partenariats pour la recherche-action en faveur de la promotion des femmes sont en cours entre instituts de recherche et ONG du Nord et du Sud. Ces actions valorisent les chercheurs des pays du Sud.
- ▶ Le MAE participe à la reconstruction de l'Afghanistan notamment dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes .

ET LEUR PLACE DANS LA POLITIQUE AU MALI

L'émergence des femmes en politique

Le 23 novembre 2005, au Libéria Ellen Johnson Sirleaf est la première femme du continent africain à être élue Chef de l'Etat.

Au delà de cette notable exception, les femmes en Afrique continuent de participer de façon marginale à la décision et sont toujours aussi peu nombreuses à accéder aux postes de responsabilité. Même si le lien entre la participation des femmes dans le processus de prise de décision et la dynamique du développement d'un pays est manifeste

Au Mali, la représentativité féminine dans les institutions est faible. Seulement 14 femmes siègent à l'Assemblée nationale sur un total de 147 députés (espérons que les prochaines élections législatives des 1^{er} et 22 juillet prochains modifieront ces données).

7 mairies sur les 703 communes maliennes sont dirigées par des femmes.

Avant les récentes élections présidentielles d'avril-mai 2007, le gouvernement comptait 27 ministres dont cinq femmes. Et jusqu'à présent seules 7 mairies sur les 703 communes maliennes sont dirigées par des femmes.

Comment s'explique cette faible représentativité des femmes au niveau des instances institutionnelles au Mali ? :

- niveau d'instruction insuffisant à la compréhension de la gestion des affaires publiques ?
- manque de disponibilité dus aux tâches quotidiennes et aux enfants ?
- craintes de la gent masculine leur freinant l'accès aux instances de décision.?
- facteurs socioculturels aliénant leurs capacités à développer leurs propres ressources ?

Il semblerait que les textes sur la décentralisation reflètent une volonté de faire un peu plus de place aux femmes maliennes dans la gestion des affaires de la sphère publique avant tout car la décentralisation permet de mieux les représenter auprès de la population. La femme a toujours eu un poids reconnu dans les décisions et la mise en œuvre des projets de développement économique et sociaux de sa localité. Dès lors, ne peut-on pas penser que la décentralisation pourrait être au Mali un stimulant à l'engagement politique des femmes leur permettant de mieux s'imposer.

La décentralisation, mettant l'accent sur la réduction de la pauvreté, encourage particulièrement l'accès aux micros crédits pour la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus. On sait que les femmes sont toujours les premières intéressées par ces programmes de dévelop-



Pour la toute première fois au Mali, une femme, Mme Sidibé Aminata Diallo, s'est présentée comme candidate à l'élection présidentielle d'avril 2007 (candidate du Rassemblement pour l'éducation à l'environnement et au développement durable - REDD). Elle n'a toutefois obtenu que 0,55% des voix.

pement. La promotion de la scolarisation des filles et de manière plus large l'encouragement à l'éducation vont progressivement contribuer à élever le niveau de compétences des femmes qui participeront d'autant mieux à la vie politique de leur commune par une meilleure intégration citoyenne.

Si en Afrique, et donc au Mali, la femme s'affirme de plus en plus comme un acteur à part entière du développement car elle a pris conscience de l'importance de son rôle, il conviendrait que son implication participative aux décisions politiques soit reconnue et qu'elle bénéficie dès lors d'une réelle représentativité au sein des institutions du pays.

Au travers de cet article nous présentons certains constats et posons quelques questions quant à la participation des femmes dans les instances décisionnelles au Mali que nous vous proposons d'aborder plus largement dans le cadre des rencontres de la plateforme Mali.

Marie-Christine Vegeais.

Les discriminations persistent

Le Mali s'est engagé dans la Convention pour l'Élimination de la Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) depuis septembre 1985 et a ratifié le protocole additionnel à ladite convention en septembre 2000.

Pourtant, malgré la volonté des autorités d'améliorer la situation des femmes, les maliennes sont encore l'objet de discriminations de fait et de droit.

La persistance de nombreuses dispositions législatives sont discriminatoires à l'égard des femmes maliennes et parfois encore non conformes à la convention CEDEF.

Par exemple, l'âge légal du mariage est différent suivant qu'il s'agisse d'un homme (18 ans) ou d'une femme (15 ans).

La persistance d'obstacles socioculturels sont aussi propices à entretenir ces discriminations. L'excision ou encore les mariages précoces et arrangés continuent d'être célébrés malgré l'interdiction légale.

La liste pourrait être longue, notamment en terme d'accès à l'emploi ou à la prise de responsabilités...

Néanmoins, les actes symboliques et les efforts continus. La Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples sur les droits de la femme en Afrique a été ratifiée par le Mali en février 2005 et est entrée en vigueur depuis le 25 novembre 2005.

Libérées du poids de l'eau et du pilon

Les corvées d'eau et le pilage du mil pour la préparation des repas sont des activités traditionnellement réservées aux femmes.

Ces tâches, très pénibles, peuvent leur prendre jusqu'à six heures par jour.

Dans le village de *Dialakorobougou*, à 30 km à l'Est de Bamako, Tériya Ko a apporté sur concours à une association féminine afin de réduire ces contraintes quotidiennes.

L'association Epronaise a acheté un moulin à céréales (équipé d'un moteur diesel) et l'a installé dans un local qu'elle a fait construire sur un terrain fourni par le village. Elle a également réparé de deux pompes hors d'usage. Observant qu'une eau propre issue d'un forage est un élément essentiel pour l'hygiène générale et donc la santé des personnes.



Moulin à mil de Dialakorobougou

Le temps et l'énergie économisés grâce au moulin à céréales et à l'eau à portée de main peuvent être réinvestis dans d'autres tâches comme par exemple l'aménagement et l'entretien d'un potager. Par ailleurs l'exploitation du moulin contribue à l'essor économique de l'association des femmes de Dialakorobougou.

Autre répercussion positive espérée : la scolarisation des jeunes filles. Le poids des tâches ménagères les obligeait à rester avec leurs mères pour les soulager. Grâce au moulin et aux pompes, les fillettes devraient avoir du temps pour rester sur les bans quelques années de plus.

Tériya Ko a construit de 3 salles de classes primaires en 2006 ne peut que se féliciter de ces résultats. L'association a décidé de financer deux nouvelles classes.

En soulageant les femmes des travaux quotidiens, l'association leur a permis le développement d'activités rémunératrices et de favoriser la scolarisation des filles.

Pour cette action, Tériya Ko a bénéficié d'une aide du Conseil Régional de Basse Normandie. Parmi les projets immédiats, l'électrification du dispensaire et de la maternité est essentielle.

« On imagine quels bénéfices pourront être tirés d'un système d'éclairage ou d'un réfrigérateur, pour ne citer que ces deux exemples » nous indique Adraman Sako, le Président de Tériya Ko.

« Cette opération se fera avec la collaboration d'Électriciens Sans Frontières Basse-Normandie ». Une équipe mixte se rendra sur place en juillet 2007 pour évaluer les besoins et adapter les moyens. Il s'agit en effet de bien cibler l'action pour en assurer la pérennité.

Parmi les partenaires de Tériya Ko, il faut également citer le Lycée Alain Chartier de Bayeux et cette année, le C.E.S Dunois de Caen.

**Adraman Sako - Tériya Ko -
1 rue des Loisirs 14 610 EPRON -
Tel : 02 31 47 54 77 -
Email : abdramanesako@aol.com**



Binta, pour le droit des enfants !

Le développement humain passe par le respect des droits de l'enfant.

C'est la raison pour laquelle Binta réunit, tous les dimanches matin sur la terrasse de sa maison, des jeunes de son quartier pour les sensibiliser aux droits des enfants.

Garçons et filles, ils sont une vingtaine entre 15 et 25 ans, qui peuvent échanger librement sur les problèmes de leurs droits et de leur sexualité. Autant de sujets encore tabous en famille.

Ces droits sont tout d'abord présentés par Binta, que les jeunes appellent affectueusement « notre bonne mère », et les 2 animateurs bénévoles qui l'assistent.

Ils s'articulent autour de 4 principes : La vie et le développement de l'enfant (*nourriture, soins, protection...*), la non discrimination (*entre les sexes, vis à vis des enfants adultérins qui sont encore jetés dans la rue...*), l'intérêt supérieur de l'enfant (*scolarisation, apprentissage d'un métier, voyage...*), sa participation aux décisions le concernant (*choix des vêtements, des études, du conjoint...*).

La sensibilisation à la lutte contre l'excision occupe aussi une grande place dans ces rencontres, en reliant l'excision aux 4 grands droits de l'enfant et en en présentant les dangers, trop souvent mortels.

L'originalité de cette sensibilisation est qu'elle est participative. En effet, à tour de rôle et par petits groupes, les jeunes préparent et présentent des saynètes qui illus-



Mise en scène des jeunes sur le thème de l'accès aux soins

tracent les violations de ces droits, encore très courantes aujourd'hui. ce qui rend les réunions très animées.

Binta n'a pas oublié qu'elle a failli être mariée contre son gré à l'âge de 15 ans... Elle voudrait éviter ces épreuves aux jeunes d'aujourd'hui. C'est pourquoi Asfodevh souhaiterait étendre ces rencontres à d'autres quartiers de Bamako ainsi qu'à Ségou et à San, où elle est aussi présente.

Joëlle Bourgeat, Association pour la Formation en Développement Humain
4 avenue de la 1ère armée française, CAEN —
Tél : 02.31.96.24.27—
Email : joelle.bourgeat-g@laposte.net

Le petit élevage pour améliorer le revenu des femmes

« Vous voyez la chèvre que j'ai reçu ! Cette année elle devrait me donner au moins trois chevreaux, le premier pour rembourser le don de l'association, le second pour aider à mon tour une voisine et le troisième pour commencer à agrandir mon troupeau » nous explique Assetou BAH présidente de son association de femmes à Siby.

Assetou est également secrétaire à la promotion féminine dans l'**AOPP régionale de Koulikoro** (Association des Organisations Paysannes Professionnelles (AOPP, regroupant 32 organisations locales). Elle a su défendre ce projet permettant d'améliorer les revenus et les conditions de vie des associations féminines membres de l'AOPP. Ces quelques revenus sont une source d'indépendance financière.

Partant du principe que l'élevage de mouton ou de chèvre est assez simple à maîtriser et ne demande pas d'investissements importants, l'AOPP a lancé une opération d'acquisition de petits troupeaux. Elle a sollicité l'Afdi et ses autres partenaires pour contribuer à l'achat des premières chèvres.



En 2006, chaque organisation paysanne (OP) féminine de l'AOPP Régionale a bénéficié de 20 chèvres. Soit un total de 500 chèvres pour l'ensemble des OP féminines. Aujourd'hui l'essentiel des prêts sont remboursés et permettent à d'autres femmes d'en bénéficier.

Pour éviter les risques de divagation et de dégradation

des jeunes arbres par les caprins, l'AOPP a formé les associations à la gestion et l'alimentation des ruminants en saison sèche.

« Pour nous l'intérêt n'est pas que multiplier à outrance le petit cheptel mais de former les propriétaires à leur gestion et la production laitière » conclue Assetou BAH.

Assetou BAH, secrétaire à la promotion féminine.
AOPP régionale de Koulikoro, partenaire d'Afdi BN
Siège à Kati Sananfara
Email : aopp2rk@yahoo.fr

Dans la prochaine lettre ces 2 pages pourraient présenter un autre domaine, vos témoignages seraient les bienvenues...

Un second mandat pour Amadou Toumani Touré



La Cour Constitutionnelle a donc proclamé M. Amadou Toumani Touré élu président de la République et a déclaré que son mandat prenait effet, le 8 juin 2007 (article 37 de la constitution malienne). Dans son premier message à la nation, le Président malien a promis « de travailler avec l'ensemble des fils et filles du Mali, pour que

s'ouvre, une nouvelle page de l'histoire du pays des grands empires ».

Le 12 mai dernier la cour constitutionnelle malienne a confirmé la **victoire du général Amadou Toumani Touré** à 71,20% et a en même temps débouté l'opposition regroupée au sein du FDR qui réclamait la reprise de l'élection présidentielle.

L'élection du président de la République, a donné les résultats officiels suivants : Electeurs inscrits, 6.884.352 ; votants, 2.494.846 ; suffrages valablement

exprimés, 2.265.483 ; taux de participation, 36,24 % Cet ancien militaire, putschiste le général Amadou Toumani Touré (dit ATT) avait participé au renversement de Moussa Traoré et présidé le Comité de transition pour le Salut du peuple avant de remettre le pouvoir au président élu Alpha Oumar Konaré. En 2002, il avait pris sa retraite de l'armée pour se présenter à l'élection présidentielle. Il avait été élu au second tour face à Soumaïla Cissé .

Les conditions de son élection avaient été saluées par la communauté internationale, bien que le candidat arrivé en troisième position, Ibrahim Boubaar Keïta ait évoqué des fraudes l'empêchant d'accéder au second tour. Le Mali devenait une vitrine de la démocratisation de l'Afrique dans un environnement régional troublé.

Les cinq années qui ont suivi ont été marquées par un consensus imposé par le chef de l'État. Si les deux Premiers ministres qui se sont succédé étaient des personnalités indépendantes des partis, les principaux partis politiques étaient représentés au gouvernement. Cependant, à l'approche des dernières élections (29 avril et 13 mai dernier) le consensus s'est effrité progressivement, plusieurs leaders et partis politiques refusant une nouvelle candidature d'Amadou Toumani Touré. Celui-ci a su cependant rassembler autour de sa candidature la majeure partie de la classe politique.

Une Coopération culturelle, scientifique et technique

En consacrant 72 M € d'aide bilatérale au développement pour le Mali en 2004, la France est, selon l'OCDE, le second bailleur après la Banque Mondiale dont l'aide est à 70 % sous forme de prêts.

La France a décidé en 2006 de verser en faveur du Mali une aide budgétaire globale pluriannuelle de 22 M€ pour la période 2006-2008.

Elle inclut l'appui les contributions au FED (20 M €), à la Banque Mondiale et aux organisations onusiennes (10 M €). Si l'on agrège la coopération militaire et la coopération décentralisée, la France est avec 110 M €, le premier partenaire au développement du Mali.

Les priorités de la coopération sont définies dans le Document Cadre de Partenariat (DCP) signé le 7 juillet 2006 à Bamako. Afin de contribuer aux Objectifs du Millénaire (OMD) pour le Développement, la coopération française a retenu trois secteurs de concentration (80 % des crédits y sont consacrés) : **éducation et formation, eau et assainissement, développement rural** (filiale coton et Office du Niger). L'environnement et la santé font aussi l'objet d'une attention particulière.

En dehors des OMD, les priorités de la coopération française sont :

- ▶ l'appui à la stabilité politique et juridique ;
- ▶ l'appui au cadre macroéconomique et à la gouvernance économique ;
- ▶ l'appui à la société civile, la coopération décentralisée et le co-développement ;
- ▶ l'enseignement supérieur ;
- ▶ la diversité culturelle, la langue française et les médias.

Le thème du co-développement, associant depuis la table ronde de Kayes en 1997 les migrants maliens à l'effort de coopération française, est également un axe important de la coopération franco-malienne.

Par ailleurs avec 150 jumelages recensés, le Mali est le premier bénéficiaire de la **coopération décentralisée** française, qui représente 4,7 M € en 2005 (dont 0,7 M du ministère des Affaires étrangères).

Directrice de rédaction :

Marie-Odile Tavernier, Présidente Horizons Solidaires

Document réalisé et imprimé par **Afdi Basse-Normandie**